

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 août 2024 s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur FONTELLIO Marcel, Le Maire de LA CHAPELLE-RABLAIS, le mardi 3 septembre 2024 à 19 heures 30, 3 place de l'église de LA CHAPELLE-RABLAIS.

Présents : BOLLINGER Philippe, CHRUSCIELSKI Patrick, DEMIER Claude, FORMET Thomas, FONTELLIO Marcel, GUIBERT Caroline, LANGLAIS Isabelle, ROBERT Mounia, VALENTIN Audrey

Présence d'administrée : /

Absents représentés : BLOT Mélissa représentée par BOLLINGER Philippe, DUBOIS Luc représenté par LANGLAIS Isabelle, MARTIN Denys représenté par FONTELLIO Marcel, WATIN Yannick représenté par FORMET Thomas

Absents non-représentés : /

Secrétaire de séance : BOLLINGER Philippe

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres absents représentés : 4

Nombre de membres absents non-représentés : 0

La séance est ouverte à 19h40

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION DE DECISION MODIFICATIVE POUR REAJUSTEMENT DE COMPTE BUDGET ASSAINISSEMENT – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 41-2024

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°23-2024 du Conseil Municipal de La Chapelle Rablais en date du 11/04/2024 relative au vote du Budget primitif 2024 du budget assainissement

- Section investissement - recette
 - Chapitre 040 imputation 2812 :..... – 46.28 €
- Section investissement - dépense
 - Chapitre 21 imputation 2158 :..... - 46.28 €

DELIBERATION DE DECISION MODIFICATIVE POUR REAJUSTEMENT DE COMPTE BUDGET COMMUNE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 42-2024

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°31-2024 du Conseil Municipal de La Chapelle Rablais en date du 11/04/2024 relative au vote du Budget primitif 2024 du budget primitif de la commune

- Section fonctionnement - recette : Résultat à la clôture des comptes 2023
 - Chapitre 002 :..... – 0.69 €
- Section fonctionnement - dépense :
 - Chapitre 011 imputation 60623 :..... - 0.69 €

Arrivée de Mme ROBERT Mounia à 19h46

DELIBERATION TRANSFERT DE COMPETENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE AU SDESM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-17 et L.2224-38.

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/DRCL/BLI/n°5 du 03 février 2022 portant modifications des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine et Marne.

Vu les articles 3.1 et 3.2 des statuts du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM)

Considérant que la commune de La Chapelle Rablais est adhérente au SDESM

Considérant que les statuts du SDESM disposent de l'exercice de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique pour le compte des membres lui ayant délégué cette compétence.

Considérant l'expertise du SDESM dans ce domaine, ainsi que ses moyens humains et techniques

Considérant que la commune de La Chapelle Rablais avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique.

Considérant que cette convention est arrivée à terme,

Considérant que la commune de La Chapelle Rablais souhaite le maintien des bornes installées par le SDESM

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de transférer la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique au SDESM
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION D'AUTORISATION DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

M. le Maire informe le conseil de la convention prise entre la commune de La chapelle Rablais et la société ENEDIS, en annexe.

Le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle Rablais, entend l'exposé de la convention et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1 :

Approuve la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique.

ARTICLE 2 :

Autorise M. le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude et tout document qui serait nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES D'OTHIS, FRESNES-SUR-MARNES, BUSSIÈRE, MONTHYON, VILLEVAUDE, SIGNY-SIGNETS, MARCHEMORET ET PIERRE-LEVEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2024-43 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune d'Othis ;

Vu la délibération n°2024-44 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Fresnes-sur-Marne ;

Vu la délibération n°2024-45 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Bussièrès ;

Vu la délibération n°2024-46 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Monthyon ;

Vu la délibération n°2024-47 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Villevaudé ;

Vu la délibération n°2024-48 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Signy-Signets ;

Vu la délibération n°2024-49 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Marchémoret ;

Vu la délibération n°2024-50 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Pierre-Levée ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussièrès, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussièrès, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

❖ **Questions diverses :**

Travaux mairie

M. le Maire informe qu'il y a eu une réunion de chantier cette après-midi. Il a été demandé par le service Urbanisme de déposer une demande Préalable et, comme la mairie est un ERP accueillant du public, il faut aussi faire une autorisation de travaux. De ce fait, les travaux vont être un peu retardé. Mais le secrétariat de la mairie et les bureaux élus ont déjà été déménagé à la salle LA GRANGE.

M. le maire précise que les notifications des subventions ont été reçu.

Rappe des travaux prévus :

- Isolation des murS intérieur RDC et Etage
- Electricité
- Secrétaire Générale descend au RDV
- Installation Informatique
- Installation d'un système de VMC Pompe à Chaleur AIR/AIR
- Installation d'une cloison de séparation entre la salle du conseil/des mariages et l'accueil/secrétariat
- Isolation de l'appartement et du grenier

- Remplacement de toutes les fenêtres concernant la mairie
- Modification de l'issu de secours

M. le maire précise que l'audit énergétique qui avait été fait préconisait une VMC double flux mais la dépense est trop importante et, d'après le professionnel, la faisabilité est très compliquée. M. le Maire doit se renseigner si, de ce fait, la subvention est toujours accordée à l'identique de la notification si le double flux est remplacé par un simple flux.

M. Thomas FORMET informe qu'il a la possibilité de récupérer des bureaux qui ne sont plus utilisés par Orange Suite à un renouvellement de leurs bureaux.

M. le Maire précise que les radiateurs électriques seront conservés en cas de besoin (panne, ressenti hivernal fort...)

Travaux stade-salle des fêtes

M. le Maire informe que le parking de la salle des fêtes a été rénové. Un chemin et une dalle ont été installés pour l'accès aux futurs agrès sportifs. Le gazon synthétique est arrivé ainsi que les agrès. L'installation commence le 9 septembre et se poursuit sur la semaine 38 avec l'installation du basket 3X3.

M. le Maire souhaite faire une inauguration pour ces installations sportives.

Les agents techniques ont refait tout le système de drainage du stade.

M. Patrick CHRUSCIELSKI précise que 11m de drain ont été remplacés. Il reste à curer le fossé le long de la rue des 4 vents.

M. Thomas FORMET demande si les travaux seront terminés pour la reprise des matchs de foot. M. le Maire répond que oui.

Il reste encore une canalisation à installer et une pompe à remplacer.

M. Claude DEMIER demande s'il n'y a pas de plan ? M. Patrick CHRUSCIELSKI lui répond que non et qu'ils ont récupéré des informations sur Géoportail et que Nils a creusé tous les 8.5m.

Salle DEBROUSSE (salle des fêtes)

M. le Maire remonte le fait que les travaux d'isolation de la salle des fêtes étaient dans les ambitions du mandat. Le sujet a été abordé en réunion d'adjoints et les adjoints sont très frileux.

Suite à la dernière commission des travaux, il a été constaté qu'il faudrait agrandir, refaire la cuisine à neuf, mettre plus de lieux de stockage... Il faudrait déplacer les vestiaires FOOT ;

Lors de cette commission, le C.A.U.E a proposé l'installation d'un locale technique et des vestiaires indépendants de la salle qui pourrait être positionné dans un hangar. M. le maire remonte le fait que les services techniques n'ont pas beaucoup d'espace de rangement et si la commune doit faire l'acquisition de machines de travail supplémentaires, il n'y a pas d'emplacement de stockage suffisant.

M. le Maire rétorque que le sujet est important et que le temps passe, il reste 1 an et demi avant la fin du mandat. Le temps que les travaux se mettent en place, s'ils se font, ils ne seront pas terminés à la fin du mandat. Il aurait souhaité commencer les démarches au plus tôt, mais la situation de fin de mandat l'inquiète (possibilité que le mandat suivant stop tout avant la fin des travaux par exemple). Il souhaite que le projet se fasse, mais voudrait que le projet soit suffisamment engagé pour qu'il n'y ait pas de possibilités de l'arrêter. Il demande donc l'avis du conseil à ce sujet.

M. Thomas FORMET trouve que c'est un projet qui tient à cœur aux habitants. L'idée de mettre les vestiaires avec un locale technique éloigner de la salle des fêtes éviterait les conflits entre le foot et les personnes qui louent la salle les week-ends et serait un vrai plus pour l'agrandissement de la cuisine.

Mme Mounia ROBERT trouve que c'est un bon projet et propose de le présenter aux habitants pour leur demander leurs avis.

M. Patrick CHRUSCIELSKI précise que, pour lui, la salle des fêtes est une priorité. Il informe aussi qu'il a un projet de mettre 2 terrains de pétanque à côté du city stade.

M. Thomas FORMET reprend la parole en pressant que le prochain mandat reprendra sûrement la suite d'un projet qui aura déjà débuté et bien ficellé. Il pense qu'il faut continuer l'avancée du projet tout en réfléchissant à une stratégie pour que le mandat suivant ne puisse pas faire marche arrière. Il est très favorable au projet.

M. le Maire précise que c'est un projet qui a une grosse conséquence financière pour la commune, car il faut prendre un architecte et après tous les frais de réalisation de travaux. Il va sûrement falloir faire un emprunt en plus des demandes de subventions, ce qui nécessite beaucoup de travail, mais qu'il est prêt à le faire.

M. Patrick CHRUSCIELSKI précise que ça coûte de l'argent bien avant d'avoir démarré les travaux et il faut payer les factures et finir les travaux avant de toucher la subvention éventuelle.

M. Thomas FORMET demande qu'elles sont les arguments pour ne pas se lancer dans le projet ?

M. le Maire liste :

- Approche de la fin du mandat,
- Situation financière
- Les travaux de la mairie vont commencer.
- Charge administrative en amont très lourde
- Obligation de ne pas prendre de location de salle pendant une grande période ce qui veut dire perte financière.

Tour de table pour savoir qui est pour commencer l'investigation du projet salle des fêtes :

- Thomas FORMET : POUR
- Mounia ROBERT : POUR
- Isabelle LANGLAIS : FRILEUSE
- Philippe BOLLINGER : NE SE PRONONCE PAS
- Audrey VALENTIN : POUR
- Patrick CHRUSCIELSKI : FRILEUX
- Caroline GUIBERT : POUR

M. Thomas FORMET dit comprendre le fait que les conseillers soient plus favorables que les adjoints vu qu'ils sont présents au quotidien et qu'ils mesurent peut-être plus l'envergure de ces travaux que les conseillers qui sont, eux, présent qu'une fois par mois pour le conseil.

Mme Mounia ROBERT remonte le fait que la salle est déjà quand même dans un mauvais état, du fait le temps joue en défaveur et qu'il ne faudrait pas attendre trop longtemps.

M. le Maire informe qu'il revoit le juriste de la CCBN très vite à ce sujet.

Location salles par les associations et montant de charges éventuelles

M. le Maire précise que lors du dernier conseil, avait été abordé le sujet d'un montant de charges annuelles pour la location des salles de la commune par les associations et surtout pour les charges d'eau et d'électricité qui ont beaucoup augmenté et qui ont un impact sur le budget de la commune. La Secrétaire Générale de Mairie avait envoyé, en juin, un document pour que les conseillers puissent venir à ce conseil en ayant travaillé sur des propositions de calcul à soumettre aux associations.

M. Claude DEMIER ne s'imaginait pas qu'il y avait autant d'associations qui occupait la salle LA GRANGE.

M. le Maire présente sur le rétroprojecteur le tableau du temps de présences des associations pour l'année 2024, qui leur a été envoyé puisqu'aucun des conseillers ne fait de retour.

M. Thomas FORMET propose de prendre la facture annuelle et de faire un produit en croix par salle et par nombre d'heures utilisé par association pour faire une estimation.

Les conseillers trouvent que c'est une bonne idée, car cela respecte l'équité qui a été demandée par les associations.

Il est quand même remonté que ce calcul va prendre beaucoup du temps de travail pour la secrétaire Générale de mairie.

M. Isabelle LANGLAIS rappelle que sur toutes les associations, il y a le CAR-LC qui n'a pas d'adhérents donc pas d'entrée d'argent fixe. Cette association a été créée pour prendre en charge l'organisation des événements de la commune à la place et/ou en collaboration avec la mairie et demande que ça soit pris en considération dans la proposition de prix de charges.

Prévoyance et Mutuelle agents

M. le Maire présente à nouveau la proposition qui a été faite par l'assureur de la mairie : Groupama. Il souhaite proposer la formule confort pour la prévoyance. Il précise qu'il sera obligé une prévoyance à partir du 1er janvier 2025 et une mutuelle à partir du 1er janvier 2026. Les conseillers sont d'accord pour le choix de la prévoyance.

M. Patrick CHRUSCIELSKI demande si les agents sont obligés d'adhérer.

Il lui est expliqué que non. L'obligation, est pour la commune de la proposer, mais l'agent peut refuser en faisant un courrier. Sachant que la mairie prendra en charge 50 % des frais d'adhésion et que 50 % sera prélever sur le salaire des agents. C'est ce qui se fait déjà depuis plusieurs années dans le secteur privé.

Modification horaires secrétaires et accueil mairie

M. le Maire explique que les secrétaires de la mairie ont proposé un changement d'horaire. En effet, elle souhaite passer à une semaine de travail en 4 jours (35h pour la secrétaire générale de mairie et 20h pour la secrétaire d'accueil). Les arguments avancés par les secrétaires sont :

- Horaires d'ouverture de mairie élargies du fait d'une présence plus longue sur la journée (demande des administrés qui trouve que l'accueil ferme trop tôt)
- Possibilité d'accueillir sur rendez-vous le mercredi plus tard (jusqu'à 18h30 au lieu du 17h) pour donner la possibilité aux jeunes de 16 ans de pouvoir venir faire leur recensement militaire qui est obligatoire. En effet, ils sont souvent bloqués par les horaires du lycée et ne sont pas sur la Chapelle avant 18h en général.
- Accueil des administrés sur 5 jours, car le jour d'absent d'une secrétaire l'autre est présente (planning différencié) sauf les jours de congés. Mais le mercredi, la mairie accueil sur rendez-vous donc pas dérangeant et pour les vendredis, s'agit de 5 mercredis maximum par an. Les secrétaires remontent aussi le fait que le vendredi et le jour où il y a le moins de passages en mairie.
- Il s'agit aussi d'une demande du gouvernement qui souhaite que la fonction publique teste le télétravail et/ou la semaine en 4 jours.
- C'est aussi un confort pour les secrétaires qui peuvent profiter d'une journée par semaine pour un équilibre vie privée-vie professionnelle.

Les secrétaires proposent de tester cela pendant la période prévue de travaux (c'est-à-dire du 1er septembre au 31 décembre 2024) et de faire un bilan individuel lors des évaluations annuelles qui ont lieu en novembre. Les adjoints et M. le Maire ont accepté la proposition. Il est demandé aux conseillers de faire des retours si des administrés reviennent vers eux aux sujets des horaires d'ouverture plus élargis.

Les conseillers trouvent que la proposition est très bien et sont tous favorables.

M. Thomas FORMET trouve que le fait de faire cette proposition en mettant en avant les points positifs que ça peut apporter à la population montre un réel intérêt.

Courrier ENEDIS - SDESM

Suite aux dernières coupures d'électricité qui ont touché la commune, M. le Maire souhaite envoyer un courrier à ENEDIS et au SDESM :

SDESM

Enedis

Objet : Problèmes récurrents de coupures d'électricité dans notre commune

Madame, Monsieur,

En tant que maire de la commune de La Chapelle Rablais, je me permets de vous adresser ce courrier afin d'attirer votre attention sur un problème crucial qui affecte la vie quotidienne de nos concitoyens : les coupures d'électricité sur notre réseau, dont la fréquence et la durée sont devenues très préoccupantes.

En effet, nous avons constaté que l'année dernière et plus récemment, ces dernières semaines, notre commune subit des coupures d'électricité allant de 2 à 10 heures, je vous note quelques dates les plus récentes mais non exhaustives :

Le 31 octobre 2023,
Les 12 et 13 novembre 2023
Le 22 février 2024
Le 14 juin 2024,
Le 24 août 2024
Le 01 septembre 2024 .

Ces incidents sont souvent dues à des chutes d'arbres (en particulier sur la D12) et aux dégradations provoquées par des conditions météorologiques de plus en plus défavorables. Ces situations perturbent non seulement l'accès à l'électricité pour nos habitants, mais elles mettent également en péril le bon fonctionnement de nos services publics, des entreprises et des établissements scolaires, car comme vous le savez, sans électricité, il n'y a plus rien qui fonctionne. De plus, les châteaux d'eau de deux communes dépendent d'une station de pompage (électrique) située dans la commune.

Nous comprenons que des événements climatiques imprévisibles peuvent causer des désagréments, mais il est impératif d'explorer des solutions durables et efficaces qui permettront de minimiser l'impact de ces coupures sur notre communauté. À ce titre, nous souhaitons proposer un dialogue constructif entre nos services et les vôtres afin d'étudier les différentes pistes d'amélioration, telles que :

1. **Élaboration d'un diagnostic précis** des zones les plus vulnérables, en vue d'une meilleure prévention des risques de coupures prolongées.
2. **Renforcement des infrastructures locales**, par l'élagage (spécifique de cette la zone critique) des arbres et la mise à niveau de certains équipements électriques, ou l'enfouissement des lignes spécifiquement sur ce tronçon.
3. **Mise en place d'un plan de communication** plus réactif, pour informer nos concitoyens de la situation, des interventions prévues et des délais de rétablissement.

Nous sommes convaincus qu'ensemble, nous pouvons trouver des solutions qui assureront une meilleure continuité du service électrique et garantiront la sécurité ainsi que le confort de nos

habitants. Je vous remercie par avance de votre attention à cette question cruciale et j'attends avec impatience votre retour afin de convenir d'une rencontre.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

M. le Maire précise aussi qu'il va se renseigner pour voir si les communes aux alentours sont aussi impactées et s'ils ont eu des retours d'ENEDIS.

M. Audrey VALENTIN remonte aussi que lors de ces coupures, le réseau téléphonique est aussi touché.

M. le Maire remonte le fait que les habitants se plaignent de plus en plus de ces coupures (par téléphone et par mail). Il propose aux conseillers d'aller vers les habitants avec le courrier et leur faire signer une pétition qui sera jointe à l'envoi. Ils pourront du fait pouvoir entendre et remonter les doléances des habitants et l'impact de ces coupures.

M. Patrick CHRUSCILESKI trouve que c'est une bonne proposition, mais se demande sous quelle forme. (flyer, porte à porte ?)

M. Thomas FORMET propose de faire des flyers pour proposer aux habitants que venir signer la pétition en mairie. Il précise qu'il ne souhaite pas faire de porte-à-porte, car il ne veut pas écouter les doléances des habitants sur un sujet dont il n'est pas responsable.

M. Claude DEMIER lui propose, dans un 1er temps, de faire un flyer pour avertir la population que les conseillers vont passer avec la proposition d'une période pour qu'ils puissent être présents et échanger avec eux.

M. Philippe BOLLINGER lui rétorque que ça ne le dérange pas d'aller faire du porte-à-porte avec un secteur par conseiller. Cela permet d'aller à la rencontre des habitants, ce qui n'a pas été fait depuis longtemps.

M. Thomas FORMET n'est pas d'accord avec cela. M. le Maire coupe la réflexion là et précise qu'il prendra lui-même la décision de la forme et prenant en compte ce qui a été remonter. Il précise toute de même que les conseillers sont responsables de ce qui se passe sur la commune. Il va aussi voir s'il est possible d'obtenir le soutien des communes aux alentours.

M. Claude DEMIER propose d'envoyer un courrier aux habitants pour qu'ils vérifient leurs installations. (Défaut électrique, soucis d'élagage autour des câbles...)

Nettoyage de la marre

M. le Maire informe que des poissons morts ont été déposés dans la marre il y a quelque temps. Les poissons ont été enlevés, mais il y a beaucoup d'herbes invasives qui empêchent l'oxygénation de la mare. Il faudrait faucher la mare, mais la mairie n'a pas le matériel nécessaire. Une autre solution est envisagée, mettre des carpes amours blancs (poissons herbivores) qui pourraient réguler la flore (mais il ne faut pas en mettre trop.) 5 devrait suffire. Ce sont des poissons qui s'adapte à leur milieu (ne grandisse pas dans un petit milieu) et ne se reproduisent qu'en élevage. Pour ce faire, il faut demander une autorisation préfectorale. M. le Maire dit qu'il faut donc faucher grâce à des bénévoles qui souhaitent le faire et intégrés les 5 carpes amours blancs dès que l'autorisation de la préfecture est arrivée.

Location vaisselle

M. le Maire dit qu'il y a une habitante qu'il lui a proposé un lot pour une centaine de personnes de vaisselle pour événements. Elle proposait de les vendre à la commune pour un montant d'environ 400 € ou de voir s'il est possible de les proposer à la location pour les gens qui le souhaitent.

Mme Audrey VALENTIN remonte le fait que c'est une manipulation compliquée entre le stockage, la gestion des locations, la casse, le nettoyage... Trouve que c'est trop compliqué pour une petite commune comme la nôtre.

M. Patrick CHRUSCIELSKI est contre et dit qu'il ne faut rien faire de ça.

M. Philippe BOLLINGER propose d'en informer les gens qui louent la salle, mais la personne s'occupe du reste si elle souhaite louer sa vaisselle.

SST pour enfant

M. le Maire précise que le personnel de la commune a reçu une formation SST et il pense qu'il serait intéressant de la proposer (adapté) aux enfants de l'école en collaboration avec l'équipe éducative comme l'a proposé la formatrice. La directrice est enchantée de la proposition. Le devis s'élève à 720 € pour tous les enfants de l'école.

Mme Mounia ROBERT demande la date de cette formation.

M. le Maire lui répond que ça n'est pas encore organisé, car il attendait l'avis des conseillers avant de prendre la décision et qu'il voit l'équipe complète de l'école jeudi en réunion.

Les conseillers ont tous un avis favorable.

Fleurissement

M. le Maire remonte le fait que l'idée de base du projet était d'acheter des plantes avec subvention participatives obtenue et de faire les plantations par la commune. Mais il s'avère que cela risque d'être compliqué de planifier, que le devis de plantes n'est pas si conséquent et que la plantation rentre de la subvention. Il a donc été décidé que la commune ferait la préparation et que la société qui vend les fleurs viendrait faire la plantation. Mme Isabelle LANGLAIS enverra un mail avec le plan des plantations qui ont été choisies avec la commission fleurissement.

M. le maire s'interroge sur le fait de tout planter à la même période pour la charge de travail du service technique, et propose une plantation en 2 fois.

M. Isabelle LANGLAIS précise que les 26 arbres et les petites fleurs qui ont été choisi sont résistant et ne nécessite que très peu d'entretien sauf un arrosage à la plantation.

M. Patrick CHRUSCIELSKI s'interroge aussi sur la charge de travail pour les agents techniques lors de cette plantation.

Mme Isabelle LANGLAIS remonte le fait que la plantation se fera en automne, période où le service technique n'a pas de travail de tonte. Que si c'est découper en 2 fois, il y aura une 1re partie en automne et la 2e partie au printemps, la période où le service technique est déjà bien occupé.

Mme Mounia ROBERT propose de payer une personne pour ces travaux. M. le Maire lui répond que c'est une dépense non-subventionnable et qui n'a pas été budgétisé donc pas possible.

Mme Isabelle LANGLAIS précise qu'il y aura : 3 arbres au stade

- 13 arbres à l'allée verte du lotissement
- 2 arbres places de l'écurie.
- 3 arbres sur l'allée du Bois de l'Île
- 1 arbre place de la St-Jean
- Des plantes autour de la maison à insectes place de l'écurie et pour combler les trous.
- Des fleurs au square du Haras et au square Dupeyron
- 1 massif à la rue du Bois de l'Île
- De la sauge entre les poteaux de la place de la St-Jean

Mme Isabelle LANGLAIS précise que ce sont des plantations qui ne nécessitent pas d'entretien.

M. Patrick CHRUSCIELSKI remonte le fait que les agents techniques ne sont pas spécialistes de la plantation.

M. le Maire répète que la plantation sera faite par la société qui vend les plantes.

Mme Isabelle LANGLAIS informe qu'il faudra juste retourner un peu la terre avant dans certains lieux.

Mme Mounia ROBERT ne comprend pas le souci que cela engendre pour le service technique.

Mme Isabelle LANGLAIS précise que l'arrosage se fera surtout le jour de la plantation et les élus seront présents pour mettre la main à la pâte.

Terrains de pétanques

M. Patrick CHRUSCIELSKI informe que la grave qui a été grattée sur le parking lors des travaux a été récupérée. Le terrain des Montils sera nettoyé et un géotextile sera placé ensuite la grave récupérée sera étalée. Il sera fait de même au stade pour qu'il y ait 2 terrains de pétanque près du city stade. M. Patrick CHRUSCIELSKI en profite pour dire qu'il recherche des bastings pour faire le contour des terrains de pétanque.

Projets aménagement espace extérieurs

M. le Maire informe qu'il souhaite mettre des bancs et des tables aux stades ainsi qu'autour des possibles futurs terrains de pétanques (subventionnables à 60%) et mettre un abri pour une future association de pétanque éventuellement.

Mettre aussi des bancs place de l'écurie et voir à d'autres endroits.

Le terrain qui se trouve à côté du stade (bois) est en possible acquisition. En effet, le propriétaire souhaite le vendre, mais étant un terrain non-constructible, il ne sait pas quoi en faire. La mairie pourrait se porter acquéreur à moindres frais (au prix d'un terrain agricole) pour en faire un poumon vert. En attente de la proposition de prix du propriétaire.

Continuité des conseillers en 2026

M. le Maire demande aux conseillers de se positionner pour les futures élections de 2026 sachant que leur réponse n'est pas définitive et qu'ils peuvent changer d'avis.

Un tour de table est fait avec des explications de chacun qui ne seront pas transmises dans ce compte-rendu.

Voici la décision actuelle :

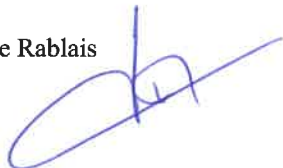
- Maire : Ne se représente pas
- M. Thomas FORMET : Ne se représente pas
- M. Claude DEMIER : Ne se représente pas
- Mme Isabelle LANGLAIS : Ne se représente pas
- Mme Mounia ROBERT : Ne se représente pas
- Mme Caroline GUIBERT : Ne se représente pas
- M. Philippe BOLLINGER : Ne se représente pas
- Mme Audrey VALENTIN : Ne se représente pas
- M. Patrick CHRUSCIELSKI : Ne sais pas

Les conseillers qui ont donné leurs pouvoirs et qui avaient été avertis que ce sujet serait abordé n'ont pas remonté leur choix sauf M. Luc DUBOIS qui a signifié vouloir arrêter

Fermeture de la séance à 22h56

Après validation au Conseil Municipal du 10 octobre 2024.

Marcel FONTELLIO
Mairie de La Chapelle Rablais



Philippe BOLLINGER
Secrétaire de séance



